

LE BUCLETTIN

Vivre à Longvilliers



Septembre 2008

Au Sommaire

- Le Mot du Maire
- Le compte rendu du Conseil du 13 juin 2008
- Flash info
- Écoles
- Transports
- Qualité de l'eau
- À propos des chiens
- Infos Étudiants
- Les journées du Patrimoine
- Les nuisances aériennes
- Constructions sur terrain argileux
- Juridique
- Bibliothèque de Rochefort
- L'Union de Rochefort-Longvilliers
- Informations Pratiques
- Vie associative
- Reportage Photos

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4 Route de Rochefort
78730 LONGVILLIERS
Tél : 01.30.41.33.96
Télécopie : 01.30.41.46.18
Ouverte au public :
Mardi et Jeudi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h
mairie.longvilliers@wanadoo.fr

Le Mot du MAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le temps des vacances est terminé, j'espère que vous avez pu en profiter comme vous l'aviez rêvé malgré la météo plutôt maussade. A ce jour, la plupart d'entre vous ont dû reprendre leurs activités avec vigueur et enthousiasme. Si ce n'est le cas, vous trouverez dans ce bulletin les ateliers mis à votre disposition par les associations pour combler vos journées.

Avant les vacances, j'ai eu le plaisir d'assister à une très belle fête de Longvilliers couplée cette année avec la fête des écoles qui ont donné regain de jeunesse et de gaieté. Je me permets d'en profiter pour dire aux Longvillageois présents, qui ne se sont pas rendus à la fête, qu'ils ont raté une belle journée de divertissement et de convivialité ponctuée par un très joli feu d'artifice.

Pour préparer la rentrée des classes et la suppression du samedi, le personnel des écoles, les professeurs, les parents d'élèves et le Syndicat des Écoles se sont concertés pour trouver un consensus sur les nouveaux horaires à mettre en place. Vous trouverez ci-après le résumé de cette organisation.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, nous voilà de nouveau parti pour une nouvelle année que je souhaite brillante aux élèves et gratifiante aux professeurs.

L'ouverture des plis concernant l'appel d'offres des travaux de voirie 2008 aura lieu le 12 septembre. À l'heure où je vous écris, je n'ai pas connaissance des résultats, mais nous ferons suivant nos moyens, les travaux pour lesquels nous avons pris des engagements, notamment ceux pour réduire la vitesse dans les hameaux de Reculet et Petit-Plessis.

Naturellement, des travaux d'entretien auront lieu sur l'ensemble de la commune, nous avons d'ailleurs effectué une campagne de gravillonnage sur la totalité des routes fin juillet.

Compte tenu des chiffrages effectués par la D.D.E.A pour établir cette consultation, nous avons pris la décision de repousser les travaux d'aménagement du Bourg à 2009 et réaliser cette opération en même temps que les travaux du contrat rural.

Concernant ce dernier, le permis de construire est déposé, les appels d'offres auront lieu courant octobre, l'année 2009 devrait être celle de la réalisation.

Croyez Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs en mes sentiments très sincères et dévoués.

Marc ALLES
Maire de Longvilliers

Le Conseil Municipal



Compte rendu succinct de la séance du 13 juin 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf juin, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX.

Absents : M. Alain CRISTOFOLI qui donne pouvoir à M. Thomas ZUMBIEHL, M. Francis MAILLET.

Secrétaire de séance : M. Thomas ZUMBIEHL.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- mise à l'enquête publique du plan de zonage d'assainissement.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 7 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION : Chauffage Eglise de Longvilliers

Monsieur le Maire propose l'achat et l'installation d'une chaudière neuve pour l'Eglise. Il explique que la chaudière existante est défectueuse mais surtout dangereuse suite aux émanations de fumée importantes malgré le volume de l'édifice.

M. POISSON député des Yvelines avait parlé d'une demande de subvention par le biais de la réserve parlementaire.

Le prix de la chaudière s'élevant à 16 314.19 HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser ce projet et de demander une aide par le biais de la réserve parlementaire. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à une voix contre, trois abstentions et six pour, **Accepte** la réalisation de ce projet, **Sollicite** de l'Assemblée Nationale une subvention pour l'achat d'une chaudière à l'Eglise de Longvilliers, **S'engage** à ne pas réaliser cet achat avant que la préfecture ne publie le décret d'application d'attribution d'une aide financière par la réserve parlementaire et **Décide** qu'en cas de refus de subvention, le projet serait abandonné.

JOURNEE DE SOLIDARITE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL.

Le Maire explique que selon la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées une journée de travail supplémentaire dénommée « journée de solidarité » est instaurée, elle s'applique aux salariés du secteur privé comme aux agents titulaires et non titulaires des trois fonctions publiques.

Une réforme ayant eu lieu, il faut délibérer pour fixer les modalités de réalisation de la journée supplémentaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** de fixer comme suit la réalisation de cette journée solidarité :

- Pour les Adjoints Techniques territoriaux,
 - Pour le personnel à temps complet, le lundi de Pentecôte sera travaillé.
 - Pour le personnel à temps non complet (soit 17H30 hebdomadaire) : les trois heures trente seront effectuées également le lundi de Pentecôte.
 - Pour le personnel à temps non complet soit 4H par semaine, les deux heures seront effectuées le mardi de 13h30 à 15h30 la semaine précédent le lundi de Pentecôte.

- Pour les Adjoints Administratifs territoriaux exerçant leur fonction à temps partiel et non complet soit 17h30 hebdomadaire, les trois heures trente seront fractionnées en une heure de plus travaillée le lundi, mardi, jeudi et une demi heure le vendredi matin de la semaine précédent le lundi de Pentecôte.

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose les résultats de l'étude préalable concernant l'assainissement général de la Commune de Longvilliers réalisée dans le cadre du Schéma Directeur de l'Eau.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **Approuve** le projet, **Décide** la mise à l'enquête publique et **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour mener à bien l'ensemble de la procédure devant aboutir au plan de zonage.

QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de subvention non retenues pour le Secours Populaire Français et l'association « Peintres en vallée de Chevreuse ».

Alerte population : Monsieur le Maire explique que la Mairie peut recevoir des messages d'alerte pour la population et ne dispose d'aucun moyen pour prévenir les Longvillageois. Compte tenu des différents hameaux composants la commune une sirène n'est pas utile, la portée est insuffisante. C'est pourquoi des devis ont été demandé pour acquérir du matériel type mégaphone. Il a été décidé d'acheter un mégaphone à fixer sur le véhicule communal pour un montant de 169€.

Un représentant du conseil sera nommé par hameau prochainement pour lancer les alertes.

Columbarium : Monsieur le Maire lit le courrier de Mme Brigitte SEAILLES s'insurgeant contre le columbarium dressé devant la tombe de son mari.

Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée :

- Sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, dossier transmis par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociale) des Yvelines.
- Sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée, élaboré par le SIAEP d'Ablis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces rapports. Ils sont disponibles en Mairie pour les élus.

Site internet de Longvilliers : M. ZUMBIEHL propose trois devis. M.CORDIER propose qu'avec les connaissances de chacun, il est possible d'améliorer le site gratuitement. Il faut réfléchir et proposer des informations pour faire vivre le site de Longvilliers. Le conseil municipal décide d'examiner les diverses propositions et décidera de la suite à donner lors du prochain conseil municipal.

Fête de Longvilliers : M. CORDIER remarque qu'encore une fois FÊTE DE LONGVILLIERS n'apparaît pas sur les affichettes distribuées. M. ALLES explique qu'il a demandé au Comité des Fêtes à ce que les affiches et affichettes soient réimprimées avec la mention FÊTE A LONGVILLIERS.

CV2 : M.CORDIER rappelle que suite à l'accident et à la déviation qui avait été mis en place, les bas côté du CV2 sont très affaissés. M. LECACHEUX expose qu'une estimation de réparation a été demandée à la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture).

Bouc Etourdi : Suite aux fortes précipitations de ces derniers jours, l'eau a dévalé d'une propriété de la rue de Saint Cyr, traversé la rue et inondé le garage de la maison d'en face. Le Conseil Municipal décide d'étudier ce problème pour y remédier.

Panneaux arrachés à Bouc Etourdi : Un Procès Verbal de dégradations a été dressé auprès de la Gendarmerie de Saint Arnoult en Yvelines.

Chemins ruraux : L'agent technique a commencé la tonte.

SIAEP d'ABLIS : Mme LEFEVRE est absente le 10 juillet pour la réunion du SIAEP d'Ablis et demande à ce qu'un représentant de Longvilliers soit présent.

La séance est levée à 22H50.

Pour extrait en Mairie le 19 juin 2008.

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort ☎ 01 30 41 33 96
Télécopie 01 30 41 46 18
<http://longvilliers.free.fr>

La Mairie est ouverte au public

le mardi de 14h à 17h

le jeudi de 14h à 17h

le samedi de 09h à 12h

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous

A V I S Journée d'Appel à la Défense

Jeunes gens et jeunes filles, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la Mairie dès vos 16 ans ! (Informations en Mairie)

Nous vous rappelons que le recensement et la participation à la journée d'Appel à la Défense sont obligatoires pour se présenter à différents examens nationaux (Bac, CAP, BEP, ..., mais aussi permis de conduire, etc.).

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Si vous avez laissé passer le temps : il est encore possible d'aller dans votre mairie accomplir cette démarche.

ATTENTION !!!! HAUSSE DES VOLS PAR FAUSSE QUALITÉ

Plusieurs vols ont été commis par de faux agents de l'État ou de faux ouvriers qui abusent de la confiance de leurs victimes.

Il est donc rappelé les conseils suivants :

- Vérifier l'identité de la personne qui frappe à votre porte : méfiez-vous des faux employés EDF-GDF, de la Poste, de France Télécom, des sociétés de distribution d'eau, des faux policiers ou autres usurpateurs
- Être très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile
- Ne pas recevoir de démarcheur si l'on est seul (e)
- Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.

Au moindre doute, il faut sans hésiter alerter les services de police ou de gendarmerie en composant le 17.

COLUMBARIUM À LONGVILLIERS

Un columbarium de dix places a été installé pour le dépôt d'urnes cinéraires au cimetière de Rochefort-Longvilliers, pour plus de renseignements adressez-vous à la Mairie.

M A I R I E F L A S H I N F O

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 31 décembre à tout moment de l'année. Cette inscription vous donnera un droit de vote à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement.

Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Liste des pièces à fournir :

- ❖ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- ❖ Un justificatif de domicile récent,
- ❖ Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux.

Prochaines élections européennes: juin 2009

CADASTRE

ENFIN SUR LA TOILE !

Plus besoin de se déplacer pour consulter le cadastre : les plans cadastraux sont désormais en ligne. Il est même possible d'en commander des extraits.

www.cadastre.gouv.fr

L'ÉTAT CIVIL EN LIGNE

Le site www.actes-etatcivil.fr vous permet, où que vous soyez sur le territoire, de demander gratuitement une copie intégrale ou un extrait d'acte d'état civil de naissance, mariage ou décès. Il devient possible d'effectuer sa demande en ligne auprès de la commune concernée. Une fois la demande transmise de façon électronique ou par courrier postal à la commune concernée, cette dernière expédie le document souhaité par courrier postal.

Pour les actes effectués à l'étranger, vous devez vous adresser au service central d'état civil du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Source : service-public.fr

URGENCES

GENDARMERIE :	01 61 08 32 30
POLICE SECOURS:	17
POMPIERS :	18
SAMU:	15
TOUTES URGENCES :	112
EDF (dépannage) :	08 10 33 30 78
GDF (dépannage) :	08 10 43 30 78
CENTRE HOSPITALIER (Dourdan) :	01 60 81 58 58
CENTRE HOSPITALIER (Rambouillet):	01 34 83 78 78

ÉCOLES



La rentrée s'est bien passée

C'est majoritairement dans la joie que s'est passée cette nouvelle rentrée, pour l'année scolaire 2008-2009, malgré les nouveaux horaires, imposés par la suppression des samedi dans l'agenda scolaire. Afin de permettre une rentrée plus simple pour les parents, Madame de Chastenet, directrice de l'école maternelle, et Monsieur Lavaux, enseignant, avaient décidé de permettre l'accueil des enfants sur une période exceptionnelle de 30 mn.

L'école maternelle accueille cette année 63 élèves, à 3 élèves de l'ouverture par l'Éducation Nationale d'une nouvelle classe.

Parmi ces 63 élèves, 21 nouveaux élèves ont intégré la petite section de maternelle sans trop de difficultés.

L'école primaire accueille quant à elle 102 élèves, dont 21 élèves de CP.

Les horaires des écoles

Les écoles sont ouvertes les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 18h30 pour l'école maternelle et 18h00 pour l'école primaire. La période 7h30-8h20 correspond aux services de garderie assurée par l'association "L'Hirondelle" aux deux écoles, ainsi que la période 16h30-18h30 pour la maternelle. La période 16h30-18h00 correspond au service d'étude surveillée assurée par le S.I.E.

La classe a lieu de 8h30 (accueil des enfants à 8h20) jusqu'à 11h30, puis de 13h30 à 16h30. Des créneaux horaires ont été aménagés pour les cours de soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés : 12h45 à 13h15 tous les jours de classe pour la maternelle, 11h30-12h30 les mardi et jeudi pour le primaire.

Les cantines

La cantine de l'école de Longvilliers dispose de 70 places réparties sur 2 services. 54 élèves y sont inscrits pour cette année scolaire.

Comme l'année précédente, les repas servis sont fournis par la société "La Normande".

La cantine de l'école de Rochefort en Yvelines dispose de 90 places, 90 élèves y étant inscrit pour cette année scolaire.

Comme l'année précédent, les repas servis sont fournis par la société "Yvelines Restauration".

Les tarifs sont : 1,73 € pour les enfants disposant d'un programme d'accueil personnalisé (se renseigner auprès du Syndicat Intercommunal des Ecoles), et 4,10 € pour le tarif normal.

Les garderies des écoles

Le service de garderie du matin des deux écoles, et du matin uniquement pour le primaire est sous la responsabilité de l'association "L'Hirondelle".

Ce service fonctionne de 7h30 à 8h30 pour la garderie du matin, et de 16h30 à 18h30 pour la garderie du soir à la maternelle.

Pour s'inscrire, il faut contacter madame Morin, qui assure ce service pour l'école maternelle.

Les tarifs sont les suivants :

13 € d'adhésion annuelle à l'association,

88 € par mois pour les services de garderie du matin et du soir,

43 € par mois pour le service de garderie du matin uniquement,

45 € par mois pour le service de garderie du soir uniquement.

Le S.I.E. propose un service d'étude surveillée à l'école primaire, de 16h30 à 18h00.

Pour s'inscrire, il faut contacter le secrétariat du S.I.E., à la mairie de Rochefort en Yvelines.

Le tarif pour l'année 2008-2009 est inchangé par rapport à l'année précédente : 2,25 € par jour et par enfant.

Les prochaines vacances scolaires

Dans le cadre de l'harmonisation des congés scolaires de la Toussaint et de Noël, les vacances de la Toussaint auront lieu du vendredi 24 octobre au soir au jeudi 6 novembre au matin et les vacances de Noël, du vendredi 19 décembre au soir au lundi 5 janvier au matin.

Les vacances d'hiver auront lieu, pour la zone C, du vendredi 13 février au soir au lundi 2 mars au matin.

Les vacances de printemps (Pâques) auront lieu, pour la zone C, du vendredi 10 avril au soir au lundi 27 avril au matin.

Les vacances d'été débiteront, pour toutes les zones, le jeudi 2 juillet au soir.

TRANSPORT DES COLLÉGIENS

Pour les nouveaux inscrits au collège de Bonnelles ou au collège de St Arnoult en Yvelines, quelques imprimés vierges de carte Imagine'R sont à votre disposition en Mairie.

Vous devez : Remplir cet imprimé
Le faire tamponner par le collège accueillant votre enfant.
Le remettre en Mairie. Il sera alors complété et envoyé au Syndicat Intercommunal du Canton de St Arnoult qui prend en charge le coût du transport.

Pour les enfants déjà inscrits, un imprimé pré-rempli vous sera envoyé par la société Imagine'R

Vous devez : Le faire tamponner par le collège accueillant votre enfant.
Le remettre en Mairie qui le complètera et l'enverra au Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult qui prend en charge le coût du transport.

TRANSPORT DES LYCÉENS

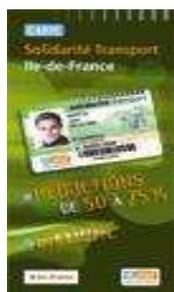
Des imprimés carte Imagine 'R sont également à remplir et à faire tamponner par le lycée.

Le règlement est à la charge des parents.

Pour les lycéens, âgés de moins de 20 ans, allant au lycée, la commune de Longvilliers participe financièrement sur présentation du justificatif de paiement de cette carte Imagine'R, d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire.

P.S: Pour remplir l'imprimé il faut choisir deux zones obligatoirement. Cocher ZONE 5-6 pour les habitants de Longvilliers.

GRATUITE DES TRANSPORTS



Les allocataires du **Revenu Minimum d'Insertion (RMI)** et les membres de leur foyer peuvent bénéficier de la gratuité des transports publics en Ile-de-France.

L'accès gratuit aux réseaux de transport est conditionné par la détention d'une **Carte Solidarité Transport Ile-de-France** et d'un **Forfait Gratuité Transport** en cours de validité personnalisés au nom du voyageur allocataire du RMI.

La **Carte Solidarité Transport** et le **Forfait Gratuité Transport** sont délivrés uniquement par correspondance après appel téléphonique auprès de l'Agence **Solidarité Transport Ile-de-France** au **0800 948 999** (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00)

TRANSPORTS EN COMMUN SUR VOTRE COMMUNE

Des usagers utilisent quotidiennement la station de bus « PLESSIS MORNAY » pour se rendre à leur travail ou autres. Il est important de savoir que la ligne 91 .02 dessert le parc de Courtaboeuf et parfois la gare RER d'Orsay.

La ligne 91.03 dessert les gares de Massy Palaiseau (arrêt au pied de la passerelle). Une escapade à Paris, un voyage en TGV depuis MASSY ; c'est pratique pour les Longvillageois. Plus de souci et frais de parking !!! Il vous suffit de lire « amplitudes et fréquences » pour réaliser le succès rencontré par ces lignes. Des plaquettes sont à disposition dans votre mairie.

Consultez le site de la Mairie de Longvilliers pour plus de renseignements : <http://longvilliers.free.fr>

AMPLITUDES ET FREQUENCES

LIGNE 91.02

- Lundi au vendredi

	Dourdan	Parc de Courtaboeuf
Premier départ	05h30	06h00
Dernier départ	21h00	21 h00

Fréquence: toutes les 17 à 25 minutes de 06 h 42 à 09 h10 et de 16h 14 à 19h25.2 allers et 3 retours en milieu de journée.

	Dourdan	Orsay
Premier départ	07 h 00	09 h 05
Dernier départ	19h 15	19 h 50

Fréquence: 2 allers-retours le matin, 2 allers-retours le midi et 3 allers et 4 retours l'après-midi.

LIGNE 91.03

- Lundi au vendredi

	Dourdan Palaiseau	Massy-Palaiseau
Premier départ	05h30	05h 30
Dernier départ	21 h 00	21 h 00

Fréquence: de 6 à 15 minutes entre 06h00 et 09h30 et de 16h05 à 19h20.

De 20 minutes à 60 minutes le reste du temps.

- Samedi

	Dourdan Palaiseau	Massy-Palaiseau
Premier départ	06 h 00	06h 00
Dernier départ	21 h 00	21h00

TITRES DE TRANSPORT

Tout **titre de transport** doit être validé obligatoirement à la montée dans le bus y compris le coupon de Carte Orange.

- **Ticket d'accès à bord :**

Ticket simple à l'unité : il est délivré par le conducteur

- **Ticket t + :**

1 ticket pour 5 sections

ABONNEMENTS :

Carte Orange : elle est délivrée dans les gares SNCF et les stations RATP.

Zones 5 et 6 sur la ligne 91.02

Zones 4, 5 et 6 sur la ligne 91.03

- **Pass Navigo**

• **Carte scolaire OPTILE:** elle permet d'effectuer un seul aller-retour par jour, sous certaines conditions.

• **Carte Imagine "R" :** elle est réservée réservée aux collégiens, lycéens et étudiants.

• **Carte Rubis :** si vous avez plus de 65 ans, elle donne la gratuité, sous certaines conditions.

Adressez-vous au Centre Communal d'Action Sociale de la mairie de votre commune de résidence.

• **Le transport est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.**

- **Attention :**

Exigez, vérifiez et conservez votre titre de transport.

Le voyageur est tenu de présenter un titre de transport valable à toute demande des contrôleurs. Tout contrevenant sera poursuivi.



19, route Nationale 91081 BRUNOY Cedex
Tél: 01 60 47 05 55 <http://www.albatrans>

QUALITÉ de L'EAU à LONGVILLIERS (année 2007)

L'approvisionnement en eau de la commune de Longvilliers est assuré par trois distributeurs, compte tenu de la situation géographique de la commune.

L'eau fait l'objet de contrôles réguliers et continus. La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) communique au Maire, les résultats des contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation. Ils sont affichés en Mairie.

Ci-joint les résultats concernant l'année 2007 (rapport 2008), pour le Bourg et les hameaux.

Type d'analyse	Références ou limite de qualité	Le Bourg	La Bâte	Bouc Etourdi	Le Plessis Reculet	Avis
Bactériologique	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes	conforme	conforme	conforme	conforme	Eau de très bonne qualité bactériologique
Nitrates	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/L	Moyenne: 14 mg/L, maximum : 15 mg/L	Moyenne: 29 mg/L, maximum : 46 mg/L	Moyenne: 22 mg/L	Moyenne: 26 mg/L, maximum : 33 mg/L	Eau contenant peu de nitrate, sauf à La Bâte. L'eau peut être consommée sans risque pour la santé
Dureté	Teneur en calcium et en magnésium de l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite réglementaire	Moyenne: 30°f, maximum: 31°f	Moyenne: 30°f, maximum: 31°f	Moyenne: 28°f	Moyenne: 33°f, maximum: 35°f	Eau calcaire
Fluor	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau et dans le sol. La teneur ne doit pas dépasser 1,5 mg/L	Moyenne: 0,02 mg/L, Maximum: 0,07 mg/L	0,13 mg/L	Moyenne: 0,05 mg/L, Maximum: 0,1 mg/L	Moyenne: 0,12mg/L, Maximum: 0,24 mg/L	Eau peu fluorée
Pesticides	La limite de qualité à ne pas dépasser est de 0,1 µg/L. Conformément à l'avis du conseil supérieur de l'hygiène publique de France, une restriction de la consommation doit être prononcée si les teneurs dépassent 0,4 µg/L en pesticides azotés pendant plus de 30 jours consécutifs	Aucune valeur n'est supérieure à 0,05 µg/L	Aucune valeur n'est supérieure à 0,09 µg/L (déséthylatrazine)	Moyenne: 0,1 µg/L	Moyenne: 0,04 µg/L, maximum: 0,07 µg/L (déséthylatrazine)	Aucun dépassement de la qualité limite n'est observé
En conclusion						
Avis général global	L'eau distribuée en 2007 est conforme aux valeurs règlementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Le*forage F2 de Saint Arnoult, arrêté depuis le 10/01/07, a été remis en service au cours de l'été 2007 avec filtres à charbons actifs, traitant les pesticides et les composés organo-halogénés volatils (tri et tétrachloroéthylène). * : pour l'eau distribuée au Bourg, au Petit Plessis et à Reculet.					

Quelques gestes quotidiens pour économiser l'eau.

Les usagers ont un rôle à jouer dans la sauvegarde de cette ressource, voici quelques gestes quotidiens pour économiser l'eau :

- Boire l'eau du robinet
 - Préférer la douche au bain
 - Lutter contre les fuites, en particulier robinets, chasses d'eau
 - Contrôler les débits des robinets afin de limiter la consommation
 - Fermer son robinet quand il coule sans raison (pendant que l'on se lave les dents ou on se rase, par exemple)
 - Choisir les bons programmes de lavages de son linge (laver à basse température, essorer à grande vitesse, utiliser la fonction « eco » par exemple)
 - Utiliser un lave-vaisselle, sous réserve que celui-ci appartienne à la classe A
 - Arroser à la tombée de la nuit et regarder les prévisions météo avant d'arroser.
- A ce sujet, tout propriétaire peut récupérer les eaux pluviales, de multiples équipements permettent de réaliser cette opération.

Où s'informer sur la qualité de l'eau ?

- Les résultats des analyses sont affichés en Mairie.
- Le Rapport annuel de la DDASS.
- La synthèse annuelle envoyée une fois par an au consommateur, par le distributeur.
- Le site internet de la DDASS : www.ile-de-france.sante.gouv.fr



À PROPOS DES CHIENS

NUISANCES SONORES, LES ANIMAUX AUSSI !

Les bruits de voisinage portent non seulement atteinte à la qualité de la vie et à la tranquillité, mais aussi à la santé. Une part très importante de ces bruits provient de comportements particuliers, qui sont en fait des incivilités. En tant que tels, les aboiements de chiens, nuisances sonores particulièrement courantes en France, relèvent du Code de la Santé Publique (décret du 31 août 2006).

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme [.]". L'un de ces trois critères, précisés à l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, suffit à constituer un trouble de voisinage, qu'elles qu'en soient les circonstances, même si l'immeuble est mal isolé ou qu'il n'y a pas de faute avérée et quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (le délit pour tapage diurne existe bel et bien). De plus, le constat par les agents assermentés de la nuisance occasionnée ne nécessite aucune mesure acoustique: une constatation auditive suffit.

En dehors du fait que d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe, il est dans l'intérêt de tous de vivre dans le respect de son voisinage. Pour plus de renseignements, consultez le site d'Information et de documentation du Bruit : www.bruit.fr/FR/info/Les/textes/reglementaires/106/01010300

PREVENTION et PROTECTION des PERSONNES contre les CHIENS DANGEREUX

La préfecture des Yvelines vient d'envoyer en Mairie le texte de **loi N°2008-582 du 20 Juin 2008, renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.**

Les principales dispositions de la loi sont les suivantes :

- **les pouvoirs des maires sont renforcés**

- concernant spécifiquement les ***chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie**, leur détention est désormais soumise à **l'obligation d'être titulaire d'un permis.**

Les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} catégorie disposent d'un délai de six mois à compter de la publication de cette loi, soit avant le 21 Décembre 2008, pour faire procéder à l'évaluation comportementale de leur chien par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale.

Les propriétaires ou détenteurs de chiens de 2^{ème} catégorie disposent d'un délai de dix-huit mois à compter de la publication de cette loi, soit avant le 21 Décembre 2009, pour faire procéder à l'évaluation comportementale de leur chien par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale.

Les propriétaires ou les détenteurs qui, à la date de publication de la présente loi, possèdent un chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie doivent obtenir le permis de détention dans un délai de dix-huit mois à compter de la publication du décret en Conseil d'Etat fixant les modalités d'obtention de l'attestation d'aptitude, et en tout état de cause **au plus tard le 31 Décembre 2009.**

Les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont invités à venir en mairie prendre connaissance du texte de loi et de la liste des vétérinaires agréés des Yvelines.

La préfecture fournit les informations sur le site www.yvelines.pref.gouv.fr/securite.publique.

**1^{ère} catégorie : chiens d'attaque, 2^{ème} catégorie : chiens de garde et de défense*

ETUDIANTS

Vous vous interrogez sur votre avenir !...

Les salons de l'Etudiant ont pour mission d'informer et d'accompagner les 15-25 ans dans le choix complexe et déterminant de leurs études.

L'ETUDIANT vous propose les salons suivants :

Salon de l'Education du 27 au 30 novembre 2008

Salon spécial Grandes Ecoles du 12 au 14 décembre 2008

Salon des Formations Internationales du 10 au 11 janvier 2009

Salon Expolangues du 14 au 17 janvier 2009

Salon de l'Apprentissage et de l'Arternance du 23 au 25 janvier 2009

Salon des Formations Artistiques du 30 au 31 janvier 2009

Salon des Masters 3es cycles du 6 au 7 février 2009

Salon de Paris du 6 au 8 mars 2009

Salon Spécial Bac en juillet 2009

Si vous désirez plus d'informations connectez vous sur le site www.presse.letudiant.fr ou appelez le 01 48 07 41 41

CAF

Le bon plan pour les étudiants

Au moment où les étudiants préparent leur rentrée universitaire, la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (Cafy) met à leur disposition un téléservice « **aide au logement étudiant** » pour faciliter leur démarches administratives.

En se connectant sur le www.caf.fr, les étudiants peuvent saisir en ligne leur demande d'aide au logement, imprimer leur dossier personnalisé puis le transmettre à la Cafy, accompagné des pièces justificatives demandées.

Dès réception du dossier, l'étude du droit à une aide au logement est effectuée dans les meilleurs délais.

En 2007, plus de 5000 dossiers de demandes d'aide au logement étudiant ont été reçus par la Cafy, via internet.

Les étudiants peuvent également estimer le montant de leur aide sur le www.caf.fr

Caf des Yvelines 2, avenues des prés
BP 17 78184 St Quentin Yvelines Cedex.

www.caf.fr

JOURNEES du PATRIMOINE



Les journées du patrimoine se dérouleront les **Samedi 20 et Dimanche 21 Septembre 2008**. Ces deux jours sont l'occasion de découvrir ou redécouvrir les richesses culturelles et naturelles des communes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (P.N.R), et des autres communes environnantes.

Pour cette édition 2008, le Parc a choisi de retenir la thématique "Patrimoine et création" proposée par le ministère de la Culture.

Longvilliers ouvre à la visite l'**Eglise Saint Pierre**.

Rochefort propose la visite de l'**Eglise Saint Gilles** et les créations du **peintre Perrine Rabouin**, ainsi que la visite commentée de la **bibliothèque**.

Ces manifestations auront lieu les deux jours de 10h à 18h.

Nous donnons ci-dessous le programme prévu pour les communes du P.N.R (Tel : 01 30 52 09 09).

Les programmes sont consultables sur le site internet du Parc www.parc-naturel-chevreuse.fr.

Commune	Monument / Artiste	Renseignement
Longvilliers	Eglise St Pierre	01 30 41 33 96
Rochefort	Eglise St Gilles / peintre Perrine Rabouin Bibliothèque	01 30 41 31 06
Bonnelles	Eglise St Gervais St Protais / concert gospel Chapelle des Clos / sculpteur Coline Louber	01 30 88 47 30
Bullion	Eglise St Vincent / illustrateur Bruno Mallart Chapelle Saint Anne de Moutiers	01 30 41 47 64 01 90 41 37 83
Cernay la Ville	A la découverte des fermes du Parc	01 30 52 09 09
Châteaufort	Domaine et Moulin d'Ors / Expositions Chapelle d'Ors / plasticienne Gladys Le Bihan	01 30 52 09 09
Chevreuse	Château de la Madeleine / An mil au 15 ^{ème} siècle Stéphane Lorient A la découverte de Chevreuse Eglise St Martin / peintre Valérie Prazeres	01 30 52 09 09 01 30 52 02 27 01 30 52 09 09
Choisel	Château de Breteuil / visites, exposition, Grand bal costumé Eglise St Jean Baptiste / sculpteur Christophe Charbonnel Lavoir, Fontaine St Paul	01 30 52 05 02 01 30 52 42 15 01 30 52 42 15
Clairefontaine	Eglise St Nicolas / peintre Soka	
Dampierre	Domaine de Dampierre / visite, exposition Eglise St Pierre / peintre Rui Prazeres	01 30 52 53 24 01 30 52 53 70
La Celle les Bordes	Château de la Celle Eglise St Germain de Paris / peintre Manuel Chauveheid	
Le Mesnil Saint Denis	Château mairie / visite, exposition, concert Le Grand Ambésis	01 34 61 49 79
Lévis Saint Nom	Abbaye Notre Dame de la Roche Cheminement entre l'église de Levis St Nom, Notre Dame de la Roche et Port Royal Circuit Lévis St Nom Eglise St Nom	01 34 61 49 79 01 34 61 43 78 01 34 61 19 36 01 34 61 19 36
Magny les Hameaux	Musée de Port Royal des Champs / Benjamin Lévesque	01 39 30 72 72
Milon la Chapelle	Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge / photos J.Y Cousseau	06 87 05 79 67
Saint Forget	Château des Mauvières Eglise St Ferreol / designer Agnès Colombier	01 30 52 54 76 01 30 52 50 55
Saint Lambert des Bois	Eglise St Lambert / graveur Pascal Hémerly	
Saint Rémy les Chevreuse	Eglise de St Rémy, Domaine de Coubertin	01 30 85 69 89
Senlisse	Eglise St Denis	
Vieille Eglise	Eglise St Gilles / peintre-vidéaste Solweig Von Kleist	
Voisins le Bretonneux	Jardin de la Croix du Bois / spectacle	01 34 52 28 80

Renseignez-vous pour connaître les jours et les horaires.

LES NUISANCES AÉRIENNES

L'association de Bonnelles contre les nuisances aériennes (ACNAB) en accord avec les autres associations franciliennes, avait obtenu qu'une réunion importante sur le thème « La pollution générée par le trafic aérien » se déroule en présence des députés Mr Poisson (Yvelines) et Mr Malherbe (Essonne) à l'Assemblée Nationale le 29 mai dernier.

Voici l'énoncé du Programme :

L'impact du transport aérien sur la qualité de l'air

Déroulement de la présentation :

L'état des lieux des connaissances

- Polluants et sources d'émission
- Données chiffrées pour l'Ile de France
- Niveaux de pollution autour des aéroports

L'Action de l'Etat

- Rôle de la DGAC
- La réglementation
- La conception d'outils d'évaluation de la pollution
- Le soutien à la recherche

La mobilisation des acteurs du transport aérien

La Convention de Grenelle du 28 janvier 2008

Les députés présents ont donné la parole aux représentants de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et de l'environnement des Aéroports de Paris. Ceux-ci ont fait le point de chaque paragraphe du programme, avec toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du débat. De tous ces exposés très techniques qui nous ont été présentés, il faut retenir :



Niveaux de pollution autour des aéroports :

- Les mesures n'ont pas permis d'identifier un impact particulier du trafic aérien
- Les modélisations effectuées indiquent que dans la configuration la plus défavorable (avions au décollage), la part du trafic dans les niveaux d'oxydes d'azote est de 1.5 %
- En phase d'atterrissage, les émissions d'oxydes d'azote sont moins importantes et la part du trafic aérien est inférieure à 1%.

Même aux altitudes considérées (600 à 800m au décollage), les polluants sont dilués et n'ont pas d'influence significative sur la qualité de l'air au sol. Ces polluants participent toutefois à la pollution régionale.

L'action de l'État

L'action de la DGAC s'inscrit dans le cadre général du Grenelle de l'Environnement pour contribuer à respecter les dispositions de la loi « Grenelle I » qui prévoit :

- de fixer des niveaux réglementaires plus sévères que ce qui est prévu au niveau européen pour les particules fines (PM_{2,5})
- d'appliquer dès 2008 les objectifs réglementaires de concentration en oxydes d'azote et en ozone.

La mobilisation des acteurs du transport aérien - La convention du 28 janvier - Les engagements :

1. Réduire les émissions des nouveaux avions
2. Créer un conseil pour la recherche aéronautique civile française
3. Poursuivre la modernisation des flottes
4. Améliorer la performance environnementale des entreprises de l'aviation marchande
5. Informer le passager sur l'impact environnemental du transport aérien
6. Soutenir l'inclusion du transport aérien dans le système européen d'échange de permis d'émissions
7. Améliorer la performance environnementale de la navigation aérienne. Relèvement des trajectoires
8. Améliorer la performance environnementale des aéroports Réduction de 10% du temps de roulage à CDG d'ici 2015
9. Améliorer l'insonorisation des logements des riverains.

Lors de la discussion qui a suivi ces exposés, les représentants de communes ont constaté qu'il y avait encore de grosses lacunes dans la réalisation du programme officiel.

Depuis celle-ci, l'ACNAB reste très vigilante pour obtenir de l'ACNUSA (Autorité de contrôle des nuisances sonores aériennes), le respect des conventions, tels les abus des vols lors du week-end de la Pentecôte. L'ACNAB incite tous les riverains préoccupés par ces problèmes d'environnement à rejoindre cette association en vue d'augmenter sa représentativité auprès des pouvoirs publics.

Annexes : 1. Présentation de l'ACNAB

2. Bulletin d'adhésion.

ACNAB

Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région

Association loi de 1901 - 18 avenue des Carnutes - 78830 – Bonnelles <http://stopaubruit.free.fr>

Objet : prendre toutes initiatives permettant de protéger la qualité de vie et l'environnement de la commune de

Bonnelles et de son voisinage, en luttant contre les nuisances aériennes

BULLETIN D'ADHÉSION A L'ACNAB

Les objectifs de l'association sont toujours :

- à court terme : faire relever et respecter les altitudes de survols de notre région,
- à moyen terme : faire adopter les « procédures de moindre bruit » sur Orly et sur l'Ile de France,
- permanents : faire respecter le couvre-feu et le nombre maximum de mouvements sur Orly, faire respecter la réglementation visant à retirer les avions les plus bruyants

Depuis la création de l'ACNAB en 2003, beaucoup de choses ont évolué dans la reconnaissance de ce que nous subissons en survols aériens. Les nuisances sonores sont reconnues mais pas encore les pollutions chimiques. Des engagements au niveau du gouvernement ont été pris, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Avancements

En Décembre 2007, le gouvernement a annoncé un plan de relèvement des seuils des trajectoires d'atterrissages en Ile de France. Ce plan, qui est une première en France se déroulera en deux phases :

- début 2009, généralisation des relèvements à 4000 pieds (ou 1200 m).
- début 2011 : relèvement des altitudes de transition à 5000 pieds (ou 1500 m), ce qui permettrait pour Orly une prise *d'ILS à 5000 pieds pour les arrivées *ODRAN atterrissant face à l'est.

Enfin, depuis cette étude, une station de mesure des polluants chimiques a été installée sur Bonnelles. Cet acte est aussi une première.

* ILS: point de passage obligatoire pour les avions en phase d'atterrissage.

* ODRAN : référence d'une balise pour les atterrissages face au vent d'est.

Déceptions

Malheureusement, des risques de dégradations des conditions de survols des avions existent toujours et la réalité nous montre que les choses progressent trop lentement.

- L'augmentation du trafic aérien est bien une réalité.
- Nous constatons toujours que l'actuelle prise d'ILS à 4000 pieds sur l'axe ODRAN n'est respectée qu'à 60%.
- Les relevés de l'ACNAB sont accablants et montrent toujours des vols pendant le couvre-feu.
- Dans son dernier courrier, l'ACNUSA, ne semble pas agir dans le sens de ses prérogatives.

Les moyens de l'ACNAB

Pour pouvoir faire un contre-poids crédible auprès de la DGAC, des ministres et députés, l'ACNAB se doit de disposer :

- installée à la Mairie de Bonnelles depuis Janvier 2008.
- D'être représentatif des habitants. L'ACNAB a compté 270 adhérents en 2007-2008. L'ACNAB est aujourd'hui un interlocuteur incontestable et se doit de le rester par sa représentativité et sa taille.
- Enfin, l'ACNAB n'a jamais exclu d'avoir recours en justice. Un courrier, regroupant 12 associations et rédigé par des avocats, a été envoyé à l'ACNUSA.

Aucun résultat probant sur notre qualité de vie n'a été constaté. Nous devons donc persévérer et continuer notre pression sur la DGAC pour exiger des résultats. Nos élus, pour agir efficacement, doivent être soutenus par **des associations déterminées, à effectifs massifs.**

Avec votre soutien, nous pourrons obtenir des résultats tangibles pour notre tranquillité par contre, sans votre soutien il n'y aura jamais de solution.

ADHEREZ A L'ACNAB en remplissant le bulletin d'adhésion joint à ce document

Plus nous serons nombreux, plus l'ACNAB sera crédible, et mieux nous serons entendus.

Très cordialement, Le Président

BULLETIN D'ADHESION

A C N A B

Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région

Association loi de 1901 - 18 avenue des Carnutes - 78830 – Bonnelles

Site : <http://stopaubruit.free.fr>

Je souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'ACNAB - cotisation annuelle : **5 Euros par personne** adhérent.

Je joins un chèque de € à l'ordre de l'ACNAB, correspondant à cotisation(s).

Nom : _____ **Prénom:** _____

A d r e s s e : **N° de téléphone:**.....

Adresse e-mail: **Signature:** _____

NB : toute cotisation versée donnera lieu à l'établissement d'un reçu

Vos correspondants à Bonnelles : Denis CAPIETTO - 18 av. des Carnutes, Jean-Pierre ALLANIOUX - 16 ch. des Fossés, Stéphane TALAUCHER - 2 rue des Jacinthes Sauvages

Vos correspondants à Limours :
Bernard CRETE – 78 rue du Hurepoix, Claude CARSAC – 19 rue de la Gare

CONSTRUCTIONS SUR TERRAIN ARGILEUX EN ILE-de-FRANCE

Campagne régionale d'information 2008

La préfecture des Yvelines (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) a engagé au niveau régional, **une démarche de sensibilisation du grand public, concernant les constructions sur terrain argileux.**

Depuis plusieurs années, suite aux épisodes de sécheresse (1989/90, 1996/97) et de canicule (2003), alternant avec des années pluvieuses, les **désordres dus au retrait-gonflement des argiles** se sont multipliés de façon préoccupante sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France où un milliard d'euros a été dépensé pour indemniser les sinistres entre 1998 et 2002.

Une plaquette « **Les constructions sur terrain argileux en Ile-de-France** », est disponible en mairie.

La prévention du risque lié au retrait-gonflement des sols argileux n'interdit pas la constructibilité d'un terrain, mais implique des règles de construction à adapter en fonction de la nature du sol rencontré.

Si vous voulez :

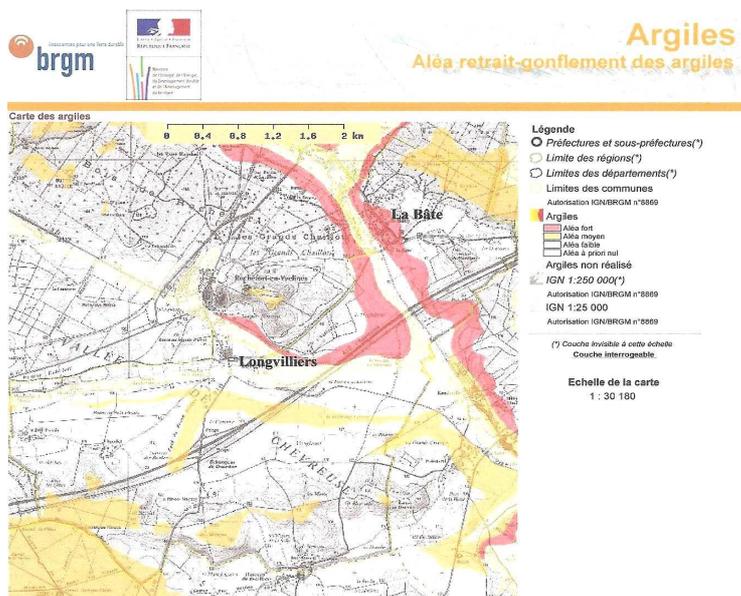
- Aménager, rénover :
 - Eviter les variations localisées d'humidité en gérant l'eau autour du bâti (récupération des eaux pluviales, réseaux de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales étanches, drainage à l'écart des fondations du bâti)
 - Prendre des précautions lors de la plantation d'arbres : éloignement des plantations du bâti, choix préférentiel de certaines essences (saules pleureurs, peupliers, chênes par exemple sont à proscrire).
- Construire :
 - Préciser la nature du sol :
Avant de construire, il est recommandé de procéder à une reconnaissance de sol dans la zone d'aléa figurant sur la carte de retrait-gonflement des sols argileux consultation sur le site du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M) www.argiles.fr qui traduit un niveau de risque plus ou moins élevé selon l'aléa.
 - Pour la commune de Longvilliers, seul le hameau de la Bâte est concerné.**
 - Réaliser des fondations appropriées
 - Consolider les murs porteurs et désolidariser les bâtiments accolés.

La plaquette « Les constructions sur terrain argileux en Ile-de-France » est :

- disponible en mairie
- consultable sur le site www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr.

L'aléa retrait-gonflement des sols argileux en Ile-de-France est

- consultable sur le site du BRGM www.argiles.fr.



**L'EAU c'est la vie
Donnez-nous votre avis !**

Consultation Nationale du public du 15 Avril au 15 Octobre 2008

La consultation nationale sur l'eau se termine le 15 Octobre 2008. C'est l'occasion de vous informer et de vous exprimer en répondant à un questionnaire, sur les décisions qui vont collectivement nous engager pour six ans. Ce questionnaire est disponible sur le site internet de l'agence de bassin : www.eau-seine-normandie.fr, et en mairie.

**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE
Rappel**

Depuis le 20 Mars 2007, la Caisse nationale d'assurance vieillesse en Ile-de-France a changé de numéro de téléphone.
Les assurés franciliens doivent désormais composer le 08 10 12 14 (0,09 € la minute), pour obtenir des informations sur la retraite.
Le chargé de communication pour les Yvelines, Karine Sévelin peut fournir tout complément d'information. Adresse électronique : karine.sevelin@cnav.fr.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE DOURDAN EN HUREPOIX

La Société Historique de Dourdan en Hurepoix vient de publier un numéro (N°55) sur l'histoire du **Hameau de Rouillon**, avec quelques pages sur le **Hameau du Bouc Etourdi**.

Pour ceux qui sont intéressés ce bulletin est en vente au prix de 8 € à l'Office de Tourisme et chez tous les libraires de Dourdan.



Ce qu'il faut savoir.....

DON MANUEL : EVITER LES MAUVAISES SURPRISES

Le don manuel permet de donner la main à la main un objet ou une somme d'argent à la personne de son choix. Il se différencie de la donation qui suppose la signature d'un acte notarié.

Le don manuel est donc gratuit et paraît très simple mais il peut réserver de mauvaises surprises. Respecter quelques règles juridiques simples permet de ne pas faire de véritables cadeaux empoisonnés.

En effet pour qu'une opération familiale s'effectue en toute sécurité, il faut toujours consulter son notaire pour étudier avec lui les conséquences civiles et fiscales.

A l'ouverture de la succession outre les héritiers en présence qui pourront s'interroger sur la nature de la somme reçue par l'un d'eux (prêt remboursable, donation à titre d'avance ?), le fisc aura aussi besoin d'avoir une réponse à cette question.

Si le versement est envisagé dès l'origine comme un don manuel, il faut en faire la déclaration aux services fiscaux afin d'éviter tout malentendu.

Mais attention, ce n'est pas parce que l'opération n'est pas fiscalement répréhensible qu'elle ne pourra pas générer de futurs conflits familiaux.

Les notaires le savent bien : au moment des successions, la découverte d'un ou plusieurs dons manuels entraîne chez ceux qui n'ont rien reçu des frustrations importantes qui vont au-delà des considérations matérielles. Avant de donner, mieux vaut vous poser la question du « pourquoi donner » et du « comment donner ».

A posteriori, il est également possible de régulariser la situation afin d'éviter les conséquences malheureuses que peut avoir un don manuel. Dans la plupart des cas, la donation simple ou la donation-partage, sous ces formes nouvelles, procurera de très nombreuses possibilités aux familles moyennant un coût limité.

Janvier 2008

CE QU'IL FAUT SAVOIR...
PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

COUPLES MARIÉS ET PACS : DU NOUVEAU

Les nouvelles dispositions fiscales adoptées depuis quelques mois sont favorables aux couples qu'ils soient mariés ou pacsés.

Depuis la loi du 22 août 2007, le veuf, la veuve ou le partenaire de PACS ne paie plus de droits de succession en cas de décès de l'autre membre du couple quels que soient le montant et la nature des biens dont il hérite (y compris les contrats d'assurance-vie).

De la même façon, un abattement de 76 000 euros profite aux couples mariés ou pacsés en cas de donation.

Cet abattement permet de donner à son conjoint ou à son partenaire tous les six ans des biens ou une somme d'une valeur de 76 000 euros sans droit de donation (les droits dus en cas de dépassement de ce plafond sont désormais identiques que le couple soit marié ou pacsé). Le bénéfice de cet abattement sera remis en cause dans certains cas si le PACS est annulé dans l'année civile qui suit la donation.

Toutefois, des différences subsistent encore entre couples mariés et pacsés :

- En cas de mariage, la loi prévoit qu'une partie des biens du défunt est automatiquement transmise au conjoint survivant sauf disposition contraire contenue dans un testament. En présence d'un PACS, la loi prévoit seulement un droit au logement d'un an pour le partenaire survivant d'où la nécessité, le cas échéant, de rédiger un testament.
- Une autre différence concerne l'usufruit. Aucun droit ne sera à payer au décès d'une personne mariée à qui sera attribuée en totalité l'usufruit d'un bien. En revanche cette exonération de la réversion d'usufruit ne profite pas aux partenaires d'un PACS.

Tous ces changements peuvent imposer la mise en place d'une nouvelle stratégie de protection et de transmission pour les couples et les familles.

N'hésitez pas à en parler à votre notaire.

Avril 2008

Bibliothèque de Rochefort

Tarifs : Adhésion individuelle : 14 €
Adhésion famille : 22 €
Photocopies et impression Internet : 0,15 €



Horaires :

Lundi : 9h-12h

Mardi : 9h-12h \ 16h30-18h30

Mercredi: 14h30-18h

Samedi: 14h30-18h

L'heure du Conte recommencera le Mercredi 24 Septembre en début d'après-midi, une fois par mois, pour tous les enfants dès 4 ans.

Rencontre littéraire :

La bibliothèque vous invitera à rencontrer un poète ou à écouter un comédien dans le courant du dernier trimestre.

Vie Associative



Les évènements jusqu'au 31 décembre :

25 septembre : Culture et Découvertes

Maisons Laffitte, son château et son hippodrome

3, 4 et 5 octobre : Théâtre Salle des Fêtes de Rochefort

La vie de chantier de Dany Boon

Adulte : 8 € Étudiant et Enfant de moins de 18 ans : 4 €

16 octobre : Culture et Découvertes Musée des Arts Premiers

20 novembre : Culture et Découvertes Café Procope

11 décembre : Culture et Découvertes Cité de la Musique

Comité des Fêtes



Évènements	Date
Rencontre gustative (Salle Polyvalente)	samedi 18 octobre 2008
Loto de Sainte Catherine (Salle Polyvalente)	dimanche 23 novembre 2008
Concert du Nouvel An (Eglise de Longvilliers)	dimanche 4 janvier 2009

L'Union de Rochefort-Longvilliers

La saison dernière de notre association s'est terminée sur le succès de l'audition du mois de juin, qui a permis aux jeunes de nos ateliers (piano, anglais, poésie) de présenter leur travail de l'année. La chorale, forte d'une trentaine de chanteuses et chanteurs, a interprété plusieurs chants alors que les Baladins ont déclamé des courtes scènes et poésies. A cette occasion, nous avons exposé les travaux des ateliers "point de croix", scrapbooking et encadrement. La soirée s'est terminée par un pot de l'amitié offert par les organisateurs.

Le Forum de l'Union s'est déroulé comme c'est désormais l'habitude le samedi 6 septembre dernier dans la salle des fêtes de Rochefort en présence des animateurs des sections et ateliers de l'Union et d'une charmante représentante du Parc Naturel Régional qui nous faisait découvrir les activités du parc et goûter aux produits (bio) régionaux. C'est aujourd'hui plus de vingt activités différentes qui sont proposées aux habitants de nos deux villages et à ceux des environs de plus en plus intéressés.

Cette année nous vous proposons plusieurs activités nouvelles dont le bridge, la découverte de l'Espagnol, les cours de guitare et de saxo proposés par le longvillageois Antoine Belec et le VTT avec Eric Buisson. Si vous êtes intéressés prenez rapidement contact avec les animateurs car les activités nouvelles et certaines existantes ne pourront démarrer pour la saison à venir 2008-2009 qu'avec un nombre minimum de membres.

En voici la liste et leurs contacts :

Sections & ateliers	Responsables	Tél.	Courriel
Anglais enfants Anglais adultes	Michèle LARGE	01 30 41 37 45	michele.large@worldonline.fr
Billard	Didier LARGE	01 30 41 37 45	didier.large@aliceadsl.fr
Bridge	Bernard GALONNIER	06 87 81 50 76	bernard-galonnier@wanadoo.fr
Chorale	Laurence BOUSQUET	06 20 44 26 14	laurencebsq@wanadoo.fr
Culture & Découvertes	Jean LEPRINCE	01 30 88 45 95	jean.leprince2@free.fr
Dessin Peinture	Catherine MARIAU	01 30 41 91 02	c.mariau@wanadoo.fr
Encadrement	Catherine MARIAU	01 30 41 91 02	c.mariau@wanadoo.fr
Gymnastique adultes Gymnastique seniors	Patricia DANILO	06 75 75 24 28	patdanilo@orange.fr
Gymnastique Kiné	Francis POIRIER	06 87 84 35 14	fpoirier78@orange.fr
Espagnol(*)	Michèle LARGE	01 30 41 37 45	michele.large@worldonline.fr
Guitare	Laurence BOUSQUET	06 20 44 26 14	laurencebsq@wanadoo.fr
Initiation Informatique(*)	Didier LARGE	01 30 41 37 45	didier.large@aliceadsl.fr
Marche	Laurence BOUSQUET	01 30 41 39 66	laurencebsq@wanadoo.fr
Pêche	Jesus NIETO	06 82 67 72 73	
Piano	Laurence BOUSQUET	06 20 44 26 14	laurencebsq@wanadoo.fr
Point de croix	Corinne BRICHARD	01 30 41 39 63	corinne.brichard@wanadoo.fr
Poesie	Pierre LORIT	01 30 41 93 43	
Saxo et Clarinette(*)	Antoine BELEC	06 15 34 14 64	antoine.belec@free.fr
Tai Chi Chuan	Jean FOURNIER	01 30 41 33 97	jean.fournier1@tele2.fr
Tennis	Marc GAUTIER	01 30 88 43 79	famillegautier3@wanadoo.fr
Théâtre	Isabelle GODEAU	01 30 41 37 45	ilaboriegodeau@wanadoo.fr
Tir à l'arc	JL DEMARCONNAY	01 30 66 11 83	jean-louis.demarconnay@wanadoo.fr
VTT	Eric BUISSON	06 88 50 26 65	eelsbuisson@orange.fr

(*) Ateliers en recherche de membres Pour tout renseignement vous pouvez joindre le **secrétariat au 01 30 41 37 45** ou consulter le portail internet communal <http://www.mairie-rochefortenyvelines.fr/> et cliquer sur le menu « Culture & Vie associative ».

La saison 2008-2009 sera l'occasion pour notre troupe des Baladins de nous présenter un nouveau spectacle « La vie de chantier » de Dany Boon les 3, 4 et 5 Octobre prochains. Soyez nombreux à venir les applaudir. D'autres surprises vous attendent en 2009. Consultez régulièrement nos pages web (<http://www.mairie-rochefortenyvelines.fr/>) pour prendre connaissance de nos programmes et activités.

Je profite de cette tribune offerte aimablement par la municipalité de Longvilliers pour passer deux messages. D'une part, je voudrais remercier tous les responsables, animateurs et membres actifs de l'Union pour l'excellent travail effectué encore pendant la saison passée dans les sections et ateliers et pour leur participation au Forum.

D'autre part, je souhaiterais sensibiliser les habitants de Longvilliers, et en particulier les nouveaux, au fait que la vocation de l'Union a toujours été de se mettre en priorité au service des habitants de nos deux communes pour leur permettre de se rencontrer et de pratiquer les activités de leur choix dans les meilleures conditions. L'union n'est pas un club fermé mais au contraire une structure d'accueil et de mutualisation de moyens. Nous serions heureux de compter parmi nos membres et animateurs encore plus d'habitants de Longvilliers et de mieux répondre à vos attentes. Aussi, n'hésitez donc pas à nous contacter pour échanger des idées pour faire évoluer l'association et nous proposer des projets.

Le président Didier Large

RESPIREZ, SOUFFLEZ, MARCHEZ

La forêt est synonyme de grand air. L'air de la forêt ne peut que nous faire du bien. La randonnée est bonne pour la santé et peut se pratiquer à tout âge. Sentez, écoutez, observez, touchez, vivez cette promenade avec tous vos sens...

Les hôtes discrets de nos bois nous accueillent sur leur territoire. Afin de préserver cet espace de qualité, nous pensons à respecter les routes forestières fermées et marchons sur les chemins balisés. En effet, les jeunes pousses sont fragiles, et nous évitons de troubler leur croissance. Nous modérons NOS CUEILLETES (champignons fleurs etc). Les fleurs arrachées ne repoussent pas ! Le ramassage du bois mort nécessite une autorisation administrative.

Le VTT est le bien venu s'il respecte la nature, ainsi que les autres promeneurs.

Nous n'oublions pas nos amis les chiens qui restent sous la responsabilité de leur maître.

Fédération française de la randonnée pédestre :

64,rue du Dessous des Berges 75013 Paris

Tél : 01 44 89 93 93

Site : www.ffrandonnee.fr



LES CUEILLETES FORESTIÈRES

fleurs, baies et plantes, bois, graines, champignons et branchages.....

D'une manière générale, il faut rappeler que certains champignons vénéneux hautement toxiques ressemblent beaucoup aux espèces comestibles. Chaque année, on signale en France un millier d'intoxications dû aux champignons. Les conséquences sur la santé peuvent être graves : troubles digestifs, atteintes du foie, des reins, pouvant conduire à une hospitalisation, voire au décès du consommateur imprudent. C'est pourquoi l'identification précise des champignons récoltés est le seul moyen de prévention efficace.

De manière plus générale, les recommandations suivantes doivent être suivies par les amateurs de champignons sauvages :

- cueillir uniquement les spécimens en bon état et prélever la totalité du champignon (pied + chapeau), afin de permettre l'identification
- séparer les champignons récoltés, par espèce. Un champignon vénéneux peut contaminer les autres
- déposer les champignons séparément, dans une caisse ou un carton mais jamais dans un sac en plastique qui accélère le pourrissement
- toujours s'assurer de l'espèce des champignons et faire vérifier s'ils sont comestibles auprès d'un pharmacien ou d'une association de mycologie
- au moindre doute, jeter le champignon
- consommer les champignons frais en quantité raisonnable
- consommer rapidement la récolte ou la conserver 2 jours maximum dans le bac à légumes du réfrigérateur
- effectuer une cuisson prolongée, ne jamais consommer cru
- bien se laver les mains après la récolte
- éviter les sites pollués (bords de routes, aires industrielles, décharges) car les champignons concentrent les polluants.

Liens utiles :

Société Française de Mycologie: <http://www.mycofrance.org>

Centres antipoison : <http://fflrvg.centres-antipoison.net/>

FÊTE DES PLANTES

Sur le thème nature, plantes, jardins, voici quelques dates et lieux pour les amateurs de manifestations et de fêtes des plantes:

Cette année, la fête des plantes d'automne de Saint Jean de Beauregard n'aura pas lieu en novembre mais en septembre: du 26 au 28 de 10H à 18H.

Voici une sélection des manifestations en Ile-de-France dans les départements limitrophes des Yvelines:

- Draveil (91) : 20-21 septembre, fête des plantes du château de Villiers. Tél : 06 09 75 49 18
- Le-Perray-en-Yvelines (78): 27 septembre; visite des jardins de Sonja Gauron (après-midi).
Tél : 01 34 84 16 67
- Rocquencourt (78) : 13 septembre - 13 novembre ; de l'arbre à l'art, exposition de sculptures sur bois au coeur de l'arboretum de Chèvreloup. Tél : 01 40 79 33 18
- Yerres (91) : en septembre, visite de la propriété Caillebotte réaménagée par Louis Benech, et de son potager, inauguration de l'expo "trait et la couleur", 19 septembre - 30 novembre.

Le brûlage est autorisé...

RAPPEL

(Extrait de l'arrêté municipal n° 15/ 03 du 2 mai 20 03 concernant le bruit et les nuisances)

Article 3 : Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin, à l'exclusion de tous autres déchets, est **autorisé : du 1^{er} octobre au 15 mai tous les jours sauf dimanches, fêtes et jours fériés, du lever du soleil à 17 heures**, sauf en cas de sécheresse, où toute personne est tenue de se conformer à l'arrêté préfectoral.

Article 4 : Tout feu de jardin devra être complètement éteint à l'expiration de ces délais.

Article 5 : Il est formellement interdit de procéder à l'allumage de ces feux dans un périmètre de moins de 30 mètres autour des constructions.

Tous les déchets sont acceptés gratuitement dans les déchetteries de Saint-Arnoult et de Bonnelles.

INFOS PRATIQUES

RÉCUPERER SES POINTS

90 000 permis ont été retirés en 2007, soit 29 % de plus qu'en 2006. Dans le même temps, 1,4 million de personnes ont recouvré l'ensemble de leurs points (+ 25 %). Ceux qui se trouvent dans une situation critique peuvent récupérer quatre points en suivant un stage de deux jours de sensibilisation à la sécurité routière et aux enjeux d'une conduite responsable (environ 250 euros TTC). Attention ! Des entreprises spécialisées fleurissent partout et des dérives ont été constatées.

MODE D'EMPLOI DU TRIANGLE :

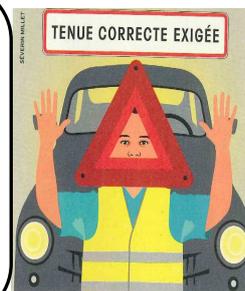


Le triangle de pré-signalisation devra se trouver à bord du véhicule. Le conducteur devra le placer sur la chaussée, dès qu'il sort du véhicule, à une distance de 30 mètres au moins de celui-ci ou de l'obstacle à signaler.

Bien penser à vérifier la conformité du triangle:

Ce triangle doit être homologué conformément au règlement de Genève n° 27 en vigueur. Sa conformité est attestée par le marquage suivant apposé sur le triangle :

Depuis le 1er juillet 2008, le comité interministériel de la sécurité routière rend obligatoire dans les véhicules, gilet rétro réfléchissant et le triangle de présignalisation.



UN TRIANGLE ET UN GILET DANS CHAQUE VOITURE

A compter du 1^{er} juillet, les automobilistes doivent disposer d'un gilet rétro réfléchissant, homologué (marquage CE), et d'un triangle de présignalisation dans leur voiture. Ces accessoires peuvent être achetés dans les supermarchés, dans les stations-service ou dans les garages. Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende de 90 €. Les cyclistes qui roulent de nuit en dehors des villes devront également porter un gilet rétro réfléchissant, à partir du 1^{er} septembre prochain.

Bien penser à vérifier la conformité du gilet :

Ce gilet doit être conforme à la directive 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux EPI (équipements de protection individuelle). Cette **conformité** est **attestée par le marquage C E apposé sur le gilet et par la présence d'une notice d'instruction.**

INFOS PRATIQUES

TROUVER UN JOB ? C'EST POSSIBLE !!

En trois mois, treize jeunes suivis par la Mission Locale ont trouvé un boulot en CDI ! Les secteurs qui ont recruté ? La restauration et l'hôtellerie mais aussi le monde médical (pour les emplois essentiellement administratifs). Un jeune a même trouvé la place de jockey dont il rêvait... Etalé sur trois semaines, le projet d'orientation professionnelle (pop) collectif proposé par la Mission Locale décomplexé, aiguille, rassure. Il permet de trouver des pistes d'orientation, mais aussi de construire ou de peaufiner sa lettre de motivation et son C.V, de passer une simulation d'entretien. « Le groupe est unanime : ' c'est une expérience que nous referions sans hésiter !' »
Les ateliers reprennent au mois de septembre.

ATELIER PÔLE EMPLOI mardis et jeudis matins

Objectifs : élaborer un CV, rédiger une lettre de motivation, rechercher, décrypter des offres d'emploi et y répondre.

**Mission Locale : 2-6 rue Chasles
78120 Rambouillet
Tél : 01 34 83 34 12**

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

le nouveau numéro de téléphone

0820 25 78 10 (0,12 € la minute)

7 jours/7 et 24heures/24

- paiements, droits, attestations, infos pratiques
- du lundi au vendredi de 9H à 16H en direct avec un conseiller

AGENT DE SÉCURITE EN CONTRAT PRO

Des réunions d'informations collectives sont organisées en octobre, novembre, décembre 2008 et janvier 2009. Les conditions ? Un casier vierge, une présentation soignée, de la disponibilité et une bonne condition physique. Quatre spécialités sont proposées : sûreté, sauvetage et secourisme, prévention des risques professionnels, incendie. Renseignements auprès de la Mission Locale.

f.biard@rambouillet.reseau-idf.org

**Mission Locale : 2-6 rue Chasles
78120 Rambouillet Tél : 01 34 83 34 12**

SALON PARAMÉDICAL

Pour rencontrer les recruteurs du secteur de la santé et s'informer sur les métiers. De 10H30 à 18H00. Espace Champerret- Rue J.Oestreicher à Paris. Infos : tél : 01 75 55 14 50

NUMÉRO UNIQUE SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis le 1^{er} juillet 2008, l'Assurance Maladie a changé de **numéro de téléphone**. Désormais, vous composez simplement le **36 46**, un numéro simple à retenir et peu coûteux (prix d'un appel local depuis un poste fixe).
De 8H00 à 20H00, du lundi au vendredi.

ADRESSE POSTALE UNIQUE SECURITE SOCIALE Rappel

Désormais dans les Yvelines, vous disposez d'une seule adresse postale pour tous vos envois.

**C.P.A.M. des Yvelines
C S 50 001
78718 Mantes-la-Jolie cedex**

OFFRES D'EMPLOIS DE STAGES ET DE FORMATIONS

La mairie reçoit des offres d'emplois de stages et de formations. Afin d'informer plus rapidement et d'être ainsi plus efficace, ces offres seront désormais disponibles en mairie, affichées sur les panneaux officiels de la mairie et des hameaux, et mis sur le site internet de la mairie : <http://longvilliers.free.fr>.

RESTAURANT BRASSERIE recherche:

- Un serveur ou une serveuse
- Un cuisinier expérimenté ou une cuisinière expérimentée
- Une apprentie en salle

Particulier recherche :

- Une personne pour faire le ménage 3 heures par semaine le vendredi (après midi de préférence)

L'Association AIDERA-Yvelines, recrute pour son service Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)

- 1 accompagnatrice éducative/ domicile pour enfant présentant des troubles envahissants du développement.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Sophie Thiesson au 01 30 59 33 07, les vendredis matins de 9H00 à 12h00 ou par mail à l'adresse suivante : pcv.sta@orange.fr

GRDF recrute :

Entreprise solidaire, GRDF propose dans toute la France des contrats d'apprentissage pour des jeunes, notamment pour la formation « Bac Pro Technicien de Maintenance qui souhaitent s'investir dans les missions de service public de la distribution du Gaz naturel et bénéficier d'un suivi personnalisé par un tuteur de l'entreprise.

Les candidats intéressés peuvent consulter l'ensemble des offres et déposer leur candidature en ligne sur le site www.gazdefrance.com « espace recrutement -rejoignez- nous - Apprentis vos talents nous intéressent ».

ERDF recrute :

Tout comme GRDF, des contrats d'apprentissage sont à pourvoir. Les candidats intéressés peuvent consulter l'ensemble des offres et déposer leur candidature en ligne sur le site www.edfrecrute.com à la rubrique apprentissage.

OFFRE D'EMPLOI

Le **S.I.C.T.O.M de la Région de Rambouillet** (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), **recherche un ambassadeur du tri** qui assurera les missions suivantes : livraison et réparations des bacs, livraison des écomposteurs, suivi de collecte pour le contrôle des bacs, animation dans les écoles pour sensibiliser les enfants sur le tri, visite du centre de tri.

Le recrutement se fera par contrat de 6 mois jusqu'en juin 2011, car il s'agit du remplacement d'un agent en congé parental. L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC.

Tel : 01 34 83 12 07 ou 0 800 49 50 61.

INFO JEUNES

Si vous êtes âgés entre 17 ans et 29 ans, d'un niveau scolaire allant de la troisième à Bac + 5, la Marine Nationale vous propose de faire un parcours professionnel valorisant.

Pour en savoir plus sur les métiers spécifiques à cette institution, contacter le BICM (Bureau d'Information sur les Carrières de la Marine National) de Massy, 28 Avenue Carnot 91300 Massy (proche de la gare TGV).

Tel 01 69 19 48 08 – Internet : www.marinerecrute.gouv.fr.

E-mail : bicm.massy@recrutement.marine.defense.gouv.fr

COMMÉMORATION du 8 MAI 1945



Pour les cérémonies commémoratives du 8 Mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mr Norman Hood - fils de l'unique survivant de la tragédie, qui s'est déroulée dans la nuit du 2 au 3 juin 1944, où un bombardier britannique s'est écrasé à Longvilliers entre le Moulin des Echelettes et la route de Reculet.

Mr Norman Hood a déposé en compagnie des maires de Longvilliers et de Rochefort des gerbes aux monuments aux morts et à la stèle érigée à la mémoire des aviateurs et inaugurée le 3 juin 2006.

Pendant son séjour Mr Norman Hood était hébergé à Longvilliers chez Mr et Mme Godeau. Moment émouvant puisque 64 ans plutôt, le père de Mr Hood grièvement blessé, avait été transporté chez Mr Paul Godeau à La Forge.

Fête des voisins au Bouc Etourdi

Cette fête sympathique a été célébrée dans presque tous les hameaux de Longvilliers.

Au Bouc Etourdi, la date choisie était le dimanche 1^{er} juin, à partir de 12h30.

Autour de l'apéritif, offert par la mairie, nous étions une quarantaine pour échanger nos salutations, et faire la connaissance des nouveaux arrivants venus se présenter.

De nombreux résidents étant retenus par des invitations à leur domicile, le repas partagé qui a suivi n'a pu réunir qu'une vingtaine de personnes. La date choisie n'était donc pas la meilleure.

Néanmoins, seule la pluie, vers 16h00, a pu vaincre la bonne humeur qui régnait entre les participants.

Rendez-vous en 2009.

REPORTAGE PHOTOS



**Ronde des enfants
de la maternelle**

**Spectacle des
enfants du
primaire**



**Les enfants de la
maternelle en
représentation**

**Brocante du 28
avril 2008.**



**Fête des voisins à
La Bête.**

**Fête de
Longvilliers
21 juin 2008**





Morsang vu de la route départementale 27.

L'équipe du Bulletin Municipal

Anne-Laure DUPONT,
Pascal GEORGE,
Catherine JAQUES,
Chantal LEFEVRE,
Michel LECACHEUX
Martine PALFRAY,
Hubert THULLIEZ,
Thomas ZUMBIEHL

Conception et réalisation

L'équipe et le secrétariat.

Nous avons le plaisir de vous présenter ce numéro de « Vivre à Longvilliers »
entièrement conçu et réalisé par l'équipe du bulletin municipal.

BONNE LECTURE À TOUS!